

**CONTROLE DE DIAGNOSTIC DE  
L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTE**

*Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire (ou de son représentant) de l'installation. Dans ce cas, La Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été données.  
Ce compte rendu est valable au jour du contrôle.*

Date du contrôle : 26/04/2012

N° dossier : AS240014120031

Nom du technicien : GOUDOUR SONIA

**Le propriétaire**

Nom et prénom : Madame WILLIAMS/NICOLA JANE

Adresse : MAGPIE LANE - LOWER APPERLEY GL19 4DS GLOUCESTER UK

☎ : 004471930993 Commune :

**L'occupant**

Nom et prénom :

Adresse :

☎ : Commune:

Personne rencontrée lors du contrôle : M. MONS LUDOVIC (MAISONS EN PERIGORD) 11 rue du 4 septembre 24290 Montignac

**L'habitation**

Adresse de la parcelle : LA GARENNE

**VENTE DE LA MAISON**

Commune: 24290 AUBAS

Section et numéro de la parcelle: 014ZM0105 014ZM0110

Parcelle située dans le PPRI ou autre zone:

Parcelle desservie par le réseau d'eau potable :  OUI  NON

Date de réalisation de l'assainissement : environ 30 ans

Nom de l'installateur : ☎ :

Adresse de l'installateur : Commune:

Type d'habitat : Maison (habitée environ 1 semaine/an)

Résidence : Résidence Secondaire

Nombre de chambres : 3 nombre de WC : 1 nombre de salle de bain : 1 nombre de cuisine : 1

Nombre d'usager : 1

Usage : Privé

## Le terrain

Superficie totale de la parcelle : 2657 m <sup>2</sup>	Pente du terrain : faible%
Surface disponible pour l'assainissement : 500 m <sup>2</sup>	Destination des eaux pluviales : rejet terrain
Premier captage d'eau potable : m	Nature de cette surface : pelouse

Observations : présence de rocher dans la parcelle - Présence d'arbres sur la parcelle risque de colmatage.

## L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**FILIERE** : Bac dégraisseur / Fosse septique / Tranchée(s) d'infiltration

### Travaux depuis le dernier contrôle : 1<sup>er</sup> contrôle

Traitement séparé des eaux usées?  OUI  NON

#### Le bac à graisses

Type de bac :	Bac dégraisseur	Etat général :	Moyen
Capacité :	150 L	Écoulement des eaux usées :	correct
Matériaux :	Béton	Hauteur des graisses :	Moyenne
Le bac est-il accessible ? :	OUI		
Distance habitation :	1 m		

Observations : Lors du contrôle, le bac dégraisseur était accessible. Présence de graisses : à vidanger. Le bac dégraisseur a basculé. Sa capacité est petite. Il serait nécessaire de le remplacer.

#### La fosse

Type de fosse :	Fosse septique	Ventilation primaire ? :	Oui
Capacité (m <sup>3</sup> ) :	1,5 m <sup>3</sup> (à vérifier)	Ventilation Secondaire ? :	Non
Matériaux :	Béton		
Tampon accessible :	OUI		
Distance / habitation :	environ 8 m		

Etat général : Moyen  
Etat des regards : Mauvais  
Écoulements des eaux usées : bon jusqu'à la fosse

Observations : Lors du contrôle, la fosse septique a été retrouvée. Absence de rehausse. Vidanger la fosse. Absence de ventilation secondaire. Écoulement correct jusqu'à la fosse. Présence d'un regard situé après la fosse (présence de terre et de racines). Couvercle de la fosse cassé.

#### L'entretien

Fréquence des vidanges du bac dégraisseur : Pas d'entretien régulier  
Fréquence des vidanges de la fosse : Pas d'entretien régulier  
Date de la dernière vidange : vers \_\_/\_\_/\_\_\_\_  
Justificatif de vidange :  
Nom / Raison sociale de vidangeur :  
Volume (m<sup>3</sup>) :

### Le préfiltre

Type de pré filtre	:	
Matériaux	:	
Accessibilité des regards	:	
Etat du matériau filtrant	:	
Ecoulements des eaux usées	:	
Fréquence des nettoyages	:	
Observations : Lors d'une réhabilitation et en fonction de la filière choisie, il sera nécessaire de mettre en place un préfiltre.		

### Le dispositif de relevage

Existe-t-il un relevage :	
Situation :	
Etat :	

### Le dispositif de traitement des eaux usées

Type de traitement	:	Tranchée(s) d'infiltration
Dimensionnement	:	INCONNU
<b>Regard de répartition :</b>		
Présence du regard	:	oui
Regard accessible	:	oui
Etat du regard :		moyen
Stagnation d'eau :		non
Bonne répartition des effluents :		non
Dépôt de matière en fond de regard :		oui (terre)
Présence d'odeur :		non
Entretien du regard :		non
<b>Regard de bouclage</b>		
Présence du regard	:	Non
Nombre de regard :		
Regard accessible		
Etat du regard :		
Stagnation d'eau :		
Dépôt de matière en fond de regard :		
Présence d'odeur :		
Entretien du regard :		
<b>Regard de collecte</b>		
Regard de collecte	:	
Regard accessible		
Etat du regard :		
Stagnation d'eau :		
Dépôt de matière en fond de regard :		
Présence d'odeur :		
Entretien du regard :		
Ecoulement :		
Observations: Lors du contrôle, la zone de l'épandage a été indiquée (apparemment un drain), la longueur est inconnue. Le début du drain commence au niveau du regard situé après la fosse. Le fonctionnement ne peut être vérifié compte tenu que la maison est peu habitée. L'épandage semble être sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de la maison.		

### **Rejet / dispersion des effluents**

Type d'évacuation :  
Etat de l'exutoire :

Si rejet hors de la parcelle, vers le milieu naturel, autorisation du propriétaire où se fait le rejet :

Rejet dans le sous-sol par un puits d'infiltration :  
Si oui, dérogation préfectorale ? :

Observations :

### **Respect des distances minimales par rapport au traitement**

>35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine : oui  
>3 m de tout arbre : non  
>5 m de l'habitation : oui  
>3 m des limites de propriété : oui

### **Salubrité**

Odeurs : Non  
Résurgence : Inconnu  
Nuisances : Inconnu  
Pollution du milieu naturel : Inconnu

**Travaux à prévoir afin d'améliorer le fonctionnement de l'installation (voir commentaires dans chaque partie correspondante)**

Bac à graisse : Remplacement du bac dégraisseur  
Fosse : Vidange de la Fosse – mise en place de ventilation secondaire  
Préfiltre : ajout d'un préfiltre  
Traitement : remplacement du traitement

**Lors de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, les travaux devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.**

### **Rappel :**

**Maintenir l'ensemble des installations accessibles pour les contrôles et pour faciliter l'entretien des ouvrages.**

→ **La vidange de la fosse septique ou toutes eaux doit être effectuée si le volume des boues atteint la moitié du volume de la fosse (à réaliser par une entreprise agréée).**

→ **Nettoyer le bac dégraisseur au moins 1 à 2 fois par an, tout comme le préfiltre de la fosse toutes eaux.**

→ **Le justificatif de vidanges précisant notamment la destination des matières en vue de leur élimination doit être conservé et présenté lors de la prochaine visite**

**Afin d'assurer la conformité des installations, merci de contacter  
le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes  
avant tous travaux d'assainissement (constructions neuves ou réhabilitations)**

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac  
Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Piazac - St Amand de Coly - St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoux

tél : 05-53-51-70-70

fax : 05-53-51-70-78

Site : [www.communesvalleevezere.fr](http://www.communesvalleevezere.fr)

e-mail SPANC : [spanc@communesvalleevezere.fr](mailto:spanc@communesvalleevezere.fr)

MAMP

**Proposition d'avis du contrôleur**

- Installation conforme à la réglementation en vigueur,\* bon fonctionnement - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles
- Installation conforme à la réglementation en vigueur\* mais présente des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique
- Installation non conforme à la réglementation en vigueur\*, mais fonctionnement correct de la filière ou filière nécessitant quelques modifications pour améliorer son efficacité - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles
- Installation non conforme à la réglementation en vigueur\*, filière non réglementaire ou éléments non visibles ou filière sous dimensionnée ou filière présentant des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique

Commentaire(s) :

Voir les commentaires dans chaque partie

Fait à Montignac  
Le 02/05/2012

Le Contrôleur

**Avis de la Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère**

- Installation conforme à la réglementation en vigueur,\* bon fonctionnement - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles
- Installation conforme à la réglementation en vigueur\* mais présente des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique
- Installation non conforme à la réglementation en vigueur\*, mais fonctionnement correct de la filière ou filière nécessitant quelques modifications pour améliorer son efficacité - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles
- Installation non conforme à la réglementation en vigueur\*, filière non réglementaire ou éléments non visibles ou filière sous dimensionnée ou filière présentant des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique

Commentaire(s) :

Voir les commentaires dans chaque partie

Fait à Montignac  
Le 02/05/2012

Par délégation. Le Vice-Président  
en charge de l'administration  
générale.

La Présidente  
Nathalie MANET-CARBONNIERE

VICE-PRÉSIDENT  
EN CHARGE DU SPANC  
Serge RICHARD

Jean Louis LACHEZE

Communauté de communes  
de la Vallée  
de la Vézère

\*conforme à la réglementation : réalisation du chantier d'assainissement ayant été contrôlé par le SPANC

\*non conforme à la réglementation : réalisation du chantier d'assainissement non contrôlé par le SPANC

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac  
Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly - St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Vasiojouls

tél : 05-53-51-70-70

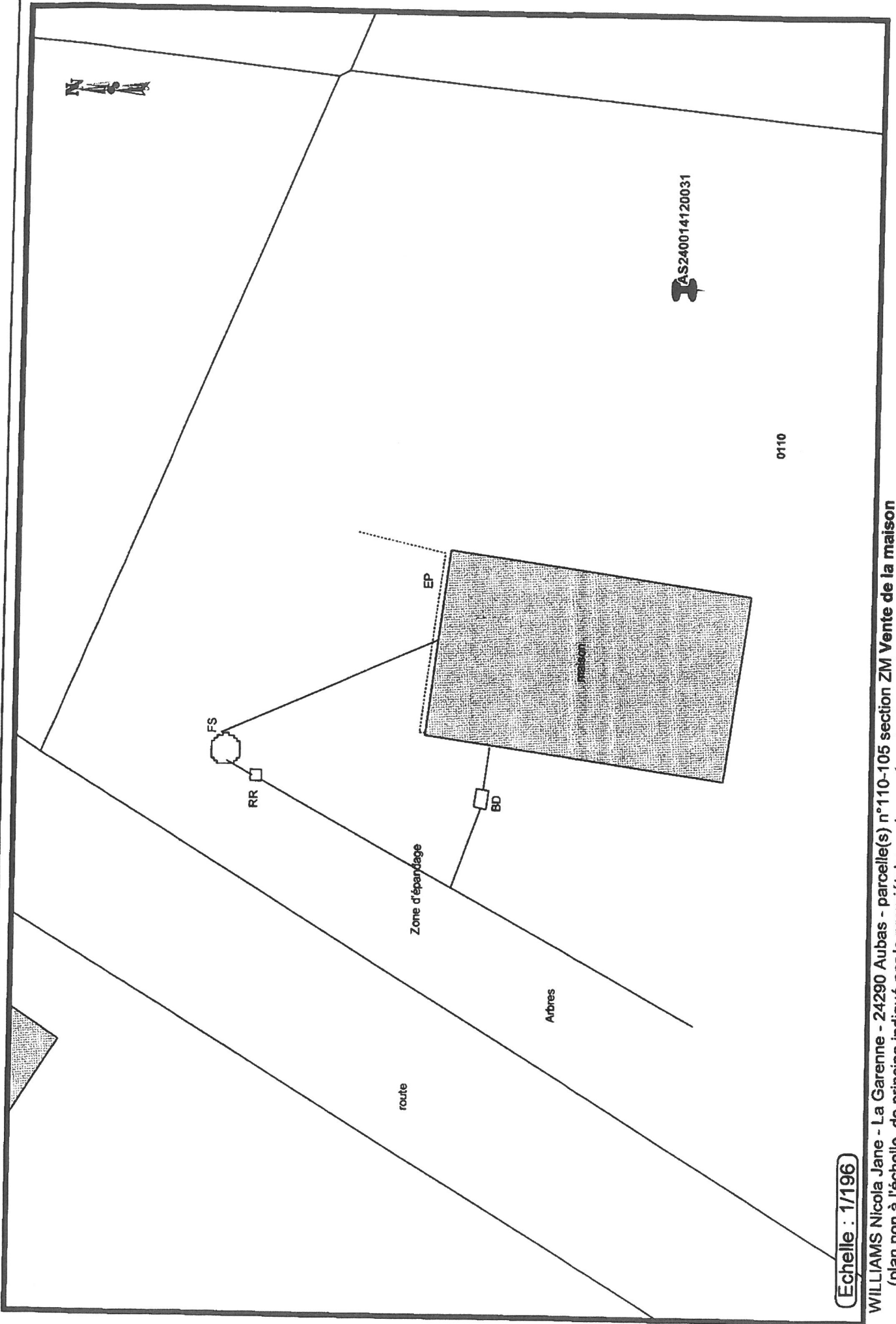
fax : 05-53-51-70-78

Site : [www.communesvalleevezere.fr](http://www.communesvalleevezere.fr)

e-mail SPANC : [spanc@communesvalleevezere.fr](mailto:spanc@communesvalleevezere.fr)

MA MP

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Echelle : 1/196

WILLIAMS Nicola Jane - La Garenne - 24290 Aubas - parcelle(s) n°110-105 section ZM Vente de la maison  
(plan non à l'échelle, de principe indiqué par le propriétaire ou le représentant et en fonction des éléments visibles)  
FS : Fosse Septique, BD: Bac Dégraisseur, RR: Regard de Répartition, EP : Eaux Pluviales

NA MD

Commune de Aubas

Adresse du contrôle : la garenne  
Section/parcelle : ZN 1105 et 110  
Nom et prénom du propriétaire ou de son représentant :  
WILLIAMS Nicola Jan

**Conclusions du contrôle**

**Filière d'assainissement non collectif existante :**

- acceptable
- acceptable sous réserve
- inexistante
- incomplète
- dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrements...)
- notablement sous dimensionnée
- nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain, rejet fossé, ruisseau...)
- pouvant être à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique
- autres *Fonctionnement épandage non vérifiable - Risque inconnu*


COPIE


**Conformité par rapport à la réglementation en vigueur**

- conforme (chantier déjà contrôlé par le SPANC)
- non conforme (chantier non contrôlé par le SPANC ou avis non conforme lors du chantier)

Précisions : maison en vente (1 WC, 1 salle de bain, 3 chambres, 1 cuisine)  
1 bac... de graisses... (béton, accessible, écoulement vérifiable, allège...  
pas en le... Bac à nettoyer...  
1 fosse... plastique (béton, accessible de après la rickoch, couvercle cassé, également  
correct jusqu'à la fosse) l'absence d'une ventilation sismique... rez de... secondaire...  
1 regard... béton (présence de... + rainures à l'intérieur) située après la fosse  
Zone d'épandage... située... (1 drain apparent)...  
Fonctionnement non vérifiable... maison habitée... (1 semaine... par...)  
Sous pluie → terrain boue ?

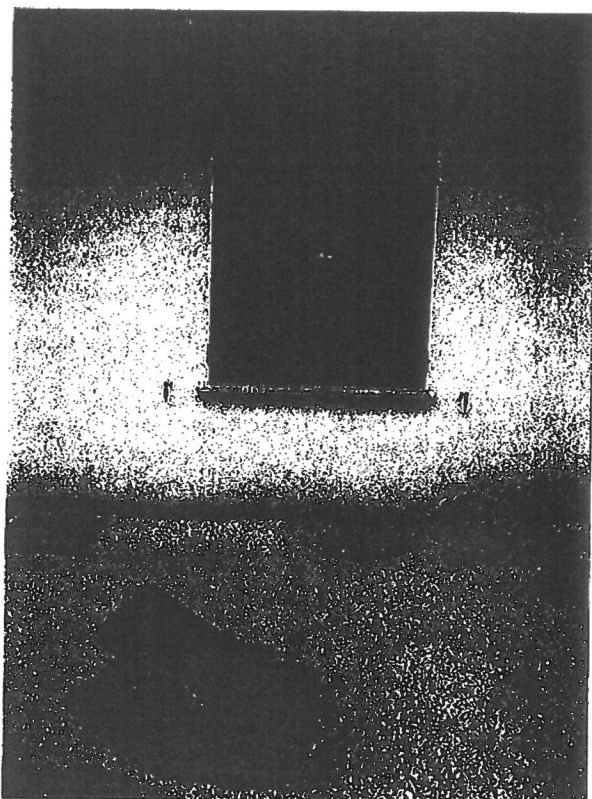
Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire (ou du représentant) de l'installation. Dans ce cas, La Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été données.

Personnes présentes	Date et signature
Le propriétaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Le Signature
Le représentant du propriétaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Le 26/4/12 Signature 
L'occupant des lieux <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Le Signature

Date et signature du contrôleur : 26/4/12  
  
Marc GOUDOUR Sema

MIA MP

**WILLIAMS Nicola Jane**  
**Contrôle de l'assainissement non collectif dans le cadre de la vente de la maison**  
La Garenne  
24290 Aubas  
Parcelles n°105-110 section ZM



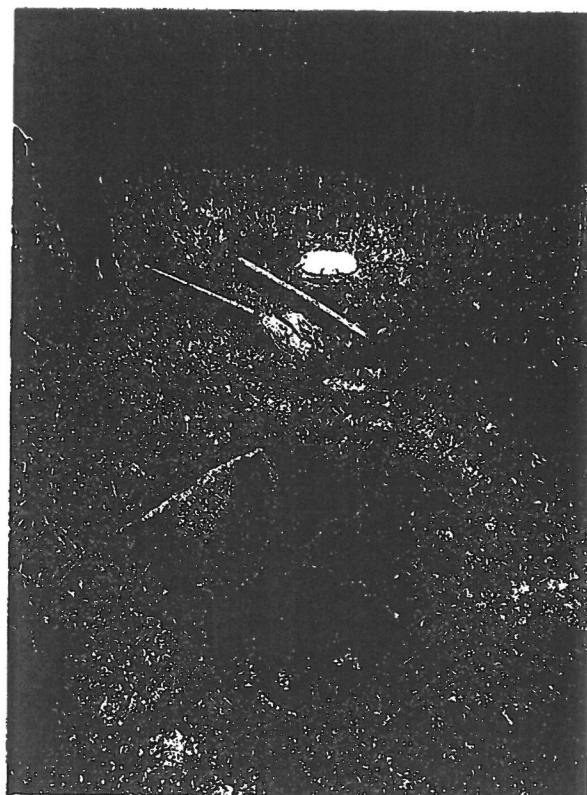
**Bac dégraisseur**



**Fosse septique**



**Emplacement fosse septique**



**Fosse septique – regard épandage**